



2026- 68

**DECISION DU MAIRE FIXANT
Les tarifs de la piscine municipale du Bouscat
A compter du 1^{er} septembre 2026**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité de régulariser les modalités tarifaires des activités par la mise en place d'une tarification annuelle, tout en préservant le bénéfice d'une facturation trimestrielle pour les familles en situation de précarité ou de difficultés financières.

D E C I D E

Article 1^{er} : La décision 2026-52 du 16/06/2026 sur les tarifs de la piscine municipale est abrogée.

Article 2 : Les tarifs des droits d'entrée individuelle et de groupe sont fixés à compter du 1^{er} septembre 2026 conformément aux tableaux en annexe.

Article 3 : Les recettes seront inscrites au chapitre 70.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur Le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 31/08/26

Le Maire,

Gwenaél LAMARQUE

V₄₇

Annexes :

Tarifs droits d'entrée unitaire à la piscine municipale :

Entrées Unitaires				
	Bouscatais		Hors commune	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Entrée simple	3€20	2€10	5€30	3€40
Entrée simple avec une carte jeune	2 €			
Enfant 0 à 2 ans inclus		Gratuit		Gratuit
Abonnements :				
10 entrées	24 €50	15€30	40€80	25€50
Agent de la ville du Bouscat et du CCAS				
1 entrée	2 €			
Situation exceptionnelle qui répond à un intérêt général immédiat (santé, solidarité, évènement, urgence climatique)				
1 entrée	Gratuit			
Carte abonnement				
1 carte	3 €			
Passage du brevet ou attestation				
1 passage	5 €			

POUR LES BOUSCATAIS : Présentation du justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

TARIF REDUIT : Enfants de moins de 18 ans, étudiants, personnes avec une carte d'invalidité et son accompagnant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, seniors + 65 ans.

TARIF SPECIAL : Carte jeune, agent de la ville et du CCAS Présentation du justificatif

Activités municipales				
	Bouscatais*		Hors commune*	
	Adhésion trimestrielle	Adhésion annuelle	Adhésion trimestrielle	Adhésion annuelle
Leçon de natation (entrées comprises)				
QF 0 à 500	40 €80	122€40	102€	306€
QF de 501 à 1999	61€20	183€6		
QF + 2000	81€60	244€8		
Ecole de natation (entrées comprises)				
QF 0 à 500	20€40	61€20	81€60	244€80
QF de 501 à 1999	40€80	122€40		
QF + 2000	61€20	183€6		
Bébé nageur (entrées comprises)				
1 Bébé + 1 parent (entrées comprises)	56€10	168€30	71€40	214€20
Jardin d'enfant (entrées comprises)				
1 enfant + 1 parent (entrées comprises)	56€10	168€30	71€40	214€20
Stage de natation Vacances (entrées comprises)				
	Stage hebdomadaire			
QF 0 à 500	20€40		102€	
QF de 501 à 1999	40€80			
QF > 2000	76€50			
Aquaforme (entrées comprises)				
1 séance	12€		15€30	
10 séances	86€70		132€60	
Evènements, animations, ...				
1 entrée avec animation (entrée comprise)	5 € ou 8€ En fonction de la nature de l'animation Tarif précisé sur le support de communication			

POUR LES BOUSCATAIS : Présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

TARIFS REDUITS : Présentation d'un justificatif : Enfants de moins de 18 ans, étudiants, personnes avec une carte d'invalidité et son accompagnant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, seniors + 65 ans.

Tarifs droits d'entrée groupe à la piscine municipale :

Entrée groupe Bouscatais		
Scolaire	1 personne	Gratuit
ALSH ou services municipaux	1 personne	Gratuit
Associations (minimum 10 personnes)	1 personne	2€10
Entrée groupe Hors commune (minimum 10 personnes)		
ALSH ou services municipaux	1 personne	3€10
Associations	1 personne	3€10
Location : établissements médicalisés, ALSH, associations, ...		
Location 1 ligne d'eau grand bassin	1 heure	25€50
Location 1 ligne d'eau petit bassin	1 heure	25€50
Location du grand bassin (Avec surveillance)	1 heure	204€
Location du petit bassin (Avec surveillance)	1 heure	153€
Location : clubs affiliés FFN (Natation) ou FFESSM (plongée)		
Location du grand bassin (sans surveillance municipale)	1 heure	153€
Location du petit bassin (sans surveillance municipale)	1 heure	102€
Location : établissements scolaires :		
1 MNS en surveillance et 0 MNS en enseignement	Petit bassin	Forfait 1 heure 153€
1 MNS en surveillance et 0 MNS en enseignement	1 ligne d'eau grand bassin	Forfait 1 heure 61€20
1 MNS en surveillance et 1 MNS en enseignement	Petit et/ou grand bassin suivant la décision du MNS	Forfait 1 heure 204€
1 MNS en surveillance et 2 MNS en enseignement	Petit et/ou grand bassin suivant la décision du MNS	Forfait 1 heure 255€